



Le + syndical

SNCT-CGC et CGC Impôts

2, rue Neuve Saint-Pierre

75181 PARIS Cedex 04

CR DU GT FUSION DES STATUTS ET HARMONISATION DES RÈGLES DE GESTION DU 6 JUILLET 2009

Ce GT, animé par M. RAMBAL, avait pour but de définir le cadre de travail : méthode et calendrier.

1) Présentation de la situation actuelle :

Un dossier a été transmis aux participants présentant les caractéristiques principales des statuts en vigueur, des parcours de carrière, des règles de gestion ainsi que de la situation des effectifs des cadres et des agents des deux ex-directions.

2) Méthode de travail proposée :

Il est proposé que soient discutés en parallèle, les nouveaux statuts des A, B et C de la DGFIP et l'harmonisation des règles de gestion applicables.

Il est proposé que les travaux commencent par l'élaboration des nouveaux statuts particuliers des agents de la DGFIP : définition des nouveaux parcours de carrières des A+, A, B et C. Les dispositions statutaires qui ont également un impact en terme de règles de gestion, par exemple le recrutement et la formation, seraient évoquées dans le cadre des groupes de travail sur les règles de gestion.

La direction générale propose que l'harmonisation de ces règles soit discutée à partir des six thématiques transverses communes : recrutement-formation, nomination-premières affectations, évaluation-notation, avancement et promotions (dont les fins de carrière), mutations, indemnitaire.

3) Le calendrier :

La direction générale propose que les travaux débutent, dès septembre 2009, par un GT plénier sur les questions statutaires communes aux 3 catégories, à partir de propositions de l'administration. Des sous-groupes techniques par catégorie seraient ensuite réunis et rapporteraient à une seconde réunion du GT plénier.

En parallèle, à partir d'octobre, une première réunion de cadrage des questions propres aux règles de gestion des A, B et C veillerait à assurer la cohérence avec les dispositions statutaires, avant d'engager les sous-groupes techniques par thématiques telles qu'identifiées ci-dessus et par catégories.

L'objectif est de pouvoir présenter aux personnels de la DGFIP le nouveau dispositif de statut fusionné et les règles de gestion harmonisées pour le printemps 2010.

La CGC a approuvé globalement la méthode et le calendrier proposé par l'administration en rappelant qu'il était nécessaire d'aller vite dès lors que la DGFIP existait depuis le 1^{er} avril 2009 et que les structures communes (SIP, DLU) se multipliaient, sans pour autant confondre vitesse et précipitation, l'enjeu étant trop important pour la cohésion des personnels.

La CGC a rappelé qu'au-delà de l'harmonisation de l'existant elle avait des revendications à formuler pour la grille de la catégorie A tant au niveau Fonctions Publiques – où les discussions vont se dérouler de septembre à novembre 2009 - qu'au niveau directionnel, revendications qu'elle avait bien l'intention d'intégrer dans les discussions relatives à la fusion des statuts.

La CGC était représentée par MM BREWEE, POUGET (CGC-Impôts), VALERIAUD et MORDELET (SNCT-CGC).